

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube



DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 29 MARS 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	17	17 + 3

Date de convocation 23 mars 2023
-------------------------------------

Date d'affichage 23 mars 2023
----------------------------------

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

**Présents** : Christine ROBILLARD, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ et Bruno LÉOTIER.

**Représentés** : Robert BESANÇON représenté par Laurent JÉROME, Sophie MENZIN représentée par Christine ROBILLARD, Yohan MULLER représenté par Bruno LÉOTIER.

**Absents excusés** : Vincent BLANCHOT, Julien SEYSSEL

Géraldine PÉRÉE a été nommée secrétaire de séance.  
Stéphanie KUSTERMANN est désignée secrétaire auxiliaire.

**Objet : Affectation de résultat**  
N° de délibération : 20230317

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022, les résultats, conforme au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	618 113,28	2 609 258,21
Recettes	851 160,19	3 097 563,61
Résultat 2022	233 046,91	488 305,40
Report exercices antérieurs	129 187,12	
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>362 234,03</b>	<b>488 305,40</b>

	Restes à réaliser
Dépenses	476 971,00
Recettes	160 564,00
<b>Résultat 2022</b>	<b>- 316 407,00</b>

Ainsi la section d'investissement fait apparaître un excédent de financement cumulé de 362 234,03 € duquel il y a lieu de retirer le solde négatif des restes à réaliser pour 316 407 €.

Le budget primitif 2023 comportant un programme d'investissement conséquent il est proposé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 488 305,40 € en investissement et d'inscrire la recette au compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés.

Le résultat de la section d'investissement : 362 234,03 € sera inscrit sur le compte de recette de report d'investissement : R001.

**Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :**

**DECIDE** d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 488 305,40 €

2°) résultat de la section d'investissement : 362 234,03 € au compte de recettes de report d'investissement : R001

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
17	20	20	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Géraldine PÉRÉE  
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER  
Maire

